

La justice allemande demande à la BCE de justifier son programme anticrise

[lemonde.fr/economie/article/2020/05/05/la-justice-allemande-demande-a-la-bce-de-justifier-son-programme-anticrise_6038726_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/05/la-justice-allemande-demande-a-la-bce-de-justifier-son-programme-anticrise_6038726_3234.html)



Mardi 5 mai, la Cour constitutionnelle allemande a exigé que la Banque centrale européenne (BCE) justifie la conformité de ses rachats de dette publique à son mandat. SEBASTIAN GOLLNOW / AFP

La Cour constitutionnelle allemande a exigé, mardi 5 mai, que la Banque centrale européenne (BCE) justifie la conformité de ses rachats de dette publique à son mandat, dans un arrêt retentissant qui met en péril le plan de soutien européen.

La banque centrale allemande ne sera pas autorisée à participer à ce programme anticrise, qui a encore gagné en ampleur en raison de la pandémie de Covid-19, si « *le conseil des gouverneurs de la BCE* » ne démontre pas « *dans les trois mois* » qu'il n'a pas outrepassé les traités européens, a décidé la juridiction suprême allemande.

Lire aussi [Patrick Artus](#) : « Le message des marchés à la Banque centrale européenne » Certes, la Cour constitutionnelle explique qu'elle n'a « *pas pu établir de violation* » par la BCE de l'interdiction de financer directement les Etats européens. Mais, dans une décision d'une rare virulence, les magistrats de Karlsruhe jugent « *douteuse* » la compétence de la BCE pour racheter massivement de la dette publique. Ils réclament une analyse « *compréhensible et détaillée* » de sa « *proportionnalité* » : autrement dit, c'est à la BCE de démontrer que les bénéfices pour l'économie sont supérieurs aux inconvénients.

« Des pertes considérables pour l'épargne privée »

En particulier, les juges de Karlsruhe refusent de se plier à l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne, qui avait validé fin 2018 le programme de la BCE mais a, selon eux, « *totallement ignoré* » ses « *conséquences économiques* ».

Particulièrement controversée en Allemagne, cette injection massive de liquidités affecte « *pratiquement tous les citoyens* », en tant « *qu'actionnaires, propriétaires, épargnants ou détenteurs de polices d'assurance* », entraînant « *des pertes considérables pour l'épargne privée* », détaille la Cour constitutionnelle allemande.

Or, ces achats d'obligations souveraines ont représenté la majeure partie des 2 600 milliards d'euros injectés sur les marchés entre mars 2015 et décembre 2018, dans le cadre de l'« *assouplissement quantitatif* » (ou « QE ») réactivé en novembre dernier.

Lire aussi Coronavirus : la BCE à la hauteur des enjeux

« *La BCE analyse cette décision et la commentera en temps utile* », a sobrement réagi l'institut monétaire, qui n'avait jamais connu pareille sommation judiciaire en vingt-deux ans d'existence. De son côté, la Commission européenne a rappelé la « *primauté* » du droit européen sur le droit national. Plus tard, mardi, le président de la Bundesbank, la banque centrale allemande, a promis de soutenir la BCE dans ses efforts pour répondre aux critiques.

Formellement, l'arrêt rendu mardi « *ne concerne pas* » le programme d'urgence contre la pandémie (PEPP), annoncé mi-mars par la BCE et doté de 750 milliards d'euros d'ici à la fin de l'année, rappellent les magistrats. Mais, au moment même où les gardiens de l'euro déploient des moyens inédits face au cataclysme économique, cette décision pourrait « *limiter la réponse de la BCE à la pire récession européenne en temps de paix* », avertissait récemment Holger Schmieding, économiste chez Berenberg Bank.

La Bundesbank pourrait cesser d'acheter de la dette pour la BCE

 fr.reuters.com/article/businessNews/idFRKBN22H0XV

Jens Weidmann, président de la Bundesbank. La banque centrale nationale allemande devra cesser dans trois mois au plus tard d'acheter des emprunts d'Etats de la zone euro dans le cadre du programme de soutien de la Banque centrale européenne (BCE) si cette dernière ne prouve pas que ces achats sont justifiés, a décidé mardi la Cour constitutionnelle allemande. /Photo d'archives/REUTERS/Kai Pfaffenbach

FRANCFORT (Reuters) - La Bundesbank, la banque centrale nationale allemande, devra cesser dans trois mois au plus tard d'acheter des emprunts d'Etats de la zone euro dans le cadre du programme de soutien de la Banque centrale européenne (BCE) si cette dernière ne prouve pas que ces achats sont justifiés, a décidé mardi la Cour constitutionnelle allemande.

Mais les juges de la cour de Karlsruhe ont précisé que leur décision ne s'appliquait pas au plan d'achats de titres lancé en mars dans le cadre des mesures d'urgence prises face à la crise liée à la pandémie de coronavirus.

Appelée à se prononcer sur une plainte déposée il y a trois ans par des universitaires allemands, la plus haute juridiction allemande a soulevé des objections à la participation de la Bundesbank au programme d'achats de dettes PSPP (Public Sector Purchase Programme).

"La Bundesbank pourrait donc cesser de participer à la mise en oeuvre et à l'exécution des décisions de la BCE concernées, à moins que le Conseil des gouverneurs de la BCE n'adopte une nouvelle décision qui démontre (...) que le PSPP n'a pas un effet disproportionné sur la politique économique et budgétaire", ont décidé les magistrats.

Ils ajoutent que la banque centrale allemande devrait aussi vendre les obligations qu'elle a déjà achetées, dans le cadre d'une "stratégie, éventuellement à long terme, coordonnée avec" le reste de la zone euro.

Ce jugement intervient alors que la justice européenne a validé le programme PSPP de la BCE en estimant qu'il ne contrevenait pas à l'interdiction faite à la banque centrale de financer directement les Etats membres de la zone euro et qu'il était proportionné.

Balazs Koranyi et Francesco Canepa, version française Marc Angrand, édité par Jean-Michel Bélot